



Rapport d'étape

concernant la Loi canadienne sur
l'accessibilité (LCA)

Ce rapport d'étape est produit pour les entreprises suivantes: Somavrac inc., Servitank inc, UBA inc., Transport Somavrac inc., Transport OSI inc. et Servichem inc. étant toutes des filiales sous juridiction fédérale détenues par Groupe Somavrac inc. dont le siège social est situé à Trois-Rivières.

1. Renseignements généraux

Ce rapport d'étape est fait afin de respecter les obligations prévues à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) et au [Règlement canadien sur l'accessibilité](#) (RCA) par nos filiales qui y sont soumises. Le rapport d'étape fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre plan sur l'accessibilité.

Comment donner de la rétroaction

Veuillez envoyer vos commentaires en utilisant l'une des méthodes de contact ci-dessous. Nous nous engageons à répondre à toutes les rétroactions de manière diligente. Si vous avez besoin d'aide pour communiquer vos commentaires, veuillez nous en informer et nous ferons de notre mieux pour vous accompagner.

Méthodes de contact :

- Adresse courriel : grouperh@groupe-somavrac.com
(Gestionnaires du Service des ressources humaines)
- Formulaire de contact sur notre site web : <https://www.groupe-somavrac.com/fr/nous-joindre/>

2. Rétroaction

Bien que notre processus de rétroaction soit en place, nous n'avons reçu aucun commentaire durant la dernière année. Nous attribuons ce résultat au fait que les entreprises privées sont nouvellement assujetties à la réglementation et que les personnes en situation de handicap n'ont peut-être pas encore le réflexe de penser à le faire.

Considérant ce résultat, nous comptons agir de façon proactive au cours de la prochaine année afin d'obtenir des commentaires de groupes ciblés.

Toutefois, nous avons pris les devants en éliminant certains obstacles jugés prioritaires et qui auraient pu présenter des risques pour la sécurité. En effet, notre siège social a fait l'objet de travaux importants garantissant l'accessibilité et la sécurité des personnes en situation d'handicap. Vous trouverez plus de détails à ce sujet plus loin dans le présent rapport.

Nous avons également préparé une formation maison, avec sous-titres, sur l'accessibilité qui sera diffusée à l'ensemble de notre personnel au cours de 2025 et de 2026. Cette formation permettra de prendre conscience des obstacles que peuvent rencontrer les personnes avec un handicap et comment nous pouvons les aider à accéder facilement aux lieux physiques, aux informations et aux outils disponibles. La formation proposera aussi une réflexion sur ce que nous pouvons faire individuellement pour faciliter leur intégration. Ce sera une première étape qui permettra de sensibiliser nos employés et d'ouvrir la discussion en matière d'accessibilité.

3. Consultations

Pour les travaux d'aménagement du siège social que nous avons décrits plus amplement à la rubrique « environnement bâti », nos consultations ont été faites auprès d'experts maîtrisant les normes d'accessibilité.

Pour 2025-2026, nous entendons identifier des groupes cibles pour élargir nos consultations auprès des personnes handicapées. Ces consultations auront lieu au cours de l'année 2027 et elles nous permettront d'identifier d'autres obstacles et de pouvoir élaborer un plan permettant leur élimination.

4. Domaines visés par la LCA

Concernant les cinq (5) domaines visés par la LCA, voici les progrès réalisés pour chacun d'eux.

I. Emploi

Nous avons nouvellement fait l'acquisition de Dayforce, un système ressources humaines et paie qui est en cours d'implantation et qui offrira, entre autres, un module pour le recrutement et la dotation des postes. Nous procéderons à l'évaluation de ce système quant à ses fonctions

d'accessibilité. Notre équipe au recrutement a été informée qu'une attention particulière est requise en matière d'accessibilité.

Une fois la formation sur l'accessibilité diffusée, nous serons mieux outillés pour passer à l'étape d'établir un plan d'action avec des responsables et des échéanciers, dans le but de poursuivre nos efforts dans l'élimination des obstacles que nous avons identifiés.

II. L'environnement bâti

Tel que mentionné précédemment, le bâtiment où se trouve notre siège social a fait l'objet de travaux majeurs répondant aux besoins d'accessibilité physique des personnes handicapées. Les normes applicables aux travaux de rénovation ont été respectées et nous disposons maintenant d'un environnement sans obstacle physique notamment :

- Stationnements réservés, à mobilité réduite et adaptée;
- Zones de débarcadère;
- Portes automatiques avec largeur requises pour fauteuil roulant;
- Toilettes adaptées et accessibles, salle de bain universelle avec avertissement sonore;
- Rampes d'accès;
- Aires de circulation adéquates;
- Fontaines adaptées.

Grâce à la réalisation de ces travaux, nous offrons maintenant un accès plus facile à notre bâtiment. Les personnes handicapées et à mobilité réduite peuvent ainsi circuler de manière autonome et en toute sécurité.

Lorsque possible, nous continuerons lors de tous travaux de rénovation, à éliminer les obstacles afin que nos bâtiments soient plus accessibles aux personnes en situation d'handicap.

Nous avons aussi mis en place, dans un espace de travail, un bureau permettant le travail assis et debout en alternance.

Également le télétravail peut être une mesure disponible au besoin. Cette mesure a été encadrée par une politique d'entreprise.

III. Technologie de l'information et des communications (TIC)

L'accessibilité numérique permettra d'offrir des solutions adaptées à une clientèle aux besoins particuliers. Les différentes techniques d'assistance feront l'objet d'une revue et un plan de mise en place et de communication sera élaboré.

Nous avons amorcé des discussions avec le directeur des technologies de l'information qui sera une personne-ressource qui pourra nous aider dans l'avancement des projets.

Une fois offerte la formation sur l'accessibilité, nous procéderons à l'élaboration d'un plan d'action avec des responsables et des échéanciers, ce qui nous permettra d'avancer dans l'élimination des obstacles que nous avons identifiés.

IV. Communication autre que (TIC)

L'élaboration d'un plan d'action nous permettra de planifier nos actions quant à cette rubrique pour laquelle nous en sommes qu'au tout début. Nous devons cibler les communications et documents prioritaires, identifier les formats à mettre en place et établir les étapes pour y arriver.

V. Acquisition de biens, services et installation

Nous allons revoir le processus d'approvisionnement et y apporter des changements par la mise en place de procédures, de vérifications, de critères d'achat et de mentions relatives à l'accessibilité. Un plan d'action est à établir afin de déterminer le travail à accomplir, prioriser les actions et identifier les personnes responsables de le réaliser.

Nous avons ouvert la discussion en matière d'accessibilité avec le directeur du service d'approvisionnement afin que celui-ci puisse apporter son support et faire avancer les éléments d'accessibilité dans son champ de compétences.

Une politique d'approvisionnement est en cours d'élaboration et dans laquelle se trouveront des considérations d'accessibilité.

VI. Conception et prestation de programmes et de services

Le développement d'une culture d'accessibilité va se réaliser sur une période de plusieurs années. Nous voulons mettre en place un environnement plus inclusif et accueillant.

Nous entendons développer le réflexe d'inclure les considérations d'accessibilité dès le départ dans nos discussions, programmes, procédés, processus et services

L'identification et la mise en place de bonnes pratiques nous permettront de réduire les obstacles et d'atteindre un niveau plus élevé d'accessibilité.

Des consultations auprès des personnes en situation de handicap nous amèneront à mieux cerner les problématiques reliées à ce domaine.

VII. Transport

Nous ne coordonnons pas un système de transport ou une flotte de véhicules de transports tels que définis dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Cela signifie que les normes en matière de transport ne figurent pas dans notre plan et notre rapport.

5. Autres notes importantes

Conclusion

Les assises sont en place pour nous permettre de continuer à avancer en matière d'accessibilité. Nous continuerons de surveiller et de mesurer les progrès et de poursuivre l'élimination des obstacles comme prévu à notre plan sur l'accessibilité. Les consultations et la rétroaction sont essentielles à l'avancement de nos travaux d'accessibilité. Pour suivre les progrès que nous réalisons, nous vous invitons à consulter notre prochaine mise à jour qui aura lieu l'an prochain.

Groupe Somavrac
3450, boul. Gene-H.-Kruger, C.P. 294
Trois-Rivières, QC G9A 5G1
T 819 379-3311
F 819 379-5584
www.groupe-somavrac.com